

Zeitschrift: Arbido
Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz
Band: 13 (1998)
Heft: 9

Artikel: "Prenons acte et date"
Autor: Coutaz, Gilbert / Troehler, Marie-Claude / Holländer, Stephan
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-770282>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«PRENONS ACTE ET DATE»

En mars de cette année, le Conseil fédéral a autorisé les écoles de Coire et de Genève à ouvrir une formation dans le cadre des HES pour les sciences de l'information. L'homologation des programmes n'interviendra qu'au début des années 2000. Jusqu'à ce moment, ces deux écoles n'ont pas de statut définitif d'HES.

Les trois associations prennent acte et date de la décision fédérale. Elles regrettent que le choix de Lucerne n'ait pas été fait comme troisième école. Elles s'inquiètent des possibilités limitées offertes aux professions de l'information, d'autant plus qu'une certaine tradition de la formation était acquise depuis de nombreuses années à Lucerne.

Dans une association comme la BBS qui regroupe en son sein un nombre imposant de membres au bénéfice d'un diplôme BBS/EBG/E.S.I.D et qui est fière d'avoir formé pendant des décennies stagiaires et employés au bénéfice d'un diplôme reconnu, la déception a été grande et le mécontentement perceptible dans de nombreux groupes d'intérêt. Un recours et une pétition ont été formulés et des critiques ont été adressées aux instances dirigeantes de l'Association en raison de leur passivité, réelle ou non.

Lors du Congrès BDA, en 1994, à Lausanne, le programme-cadre de la formation a reçu l'appui des trois associations qui ont proclamé dans une résolution leur volonté de faire cause commune et de défendre solidairement les filières de formation.

Qu'en est-il quatre ans plus tard? Notre unité n'est-elle que de façade ou équivoque?

Malgré les turbulences du moment liées, le plus souvent, à des attitudes affectives et à l'attachement à des pratiques professionnelles, les trois comités demeurent convaincus de l'opportunité d'oeuvrer ensemble et de faire évoluer de concert les filières de formation.

La formation est un enjeu professionnel et d'associations plus que d'institutions; elles doit passer au-delà des intérêts sectoriels, locaux ou particuliers. Certes, elle ne doit pas se faire en gommant les différences entre les associations et en éludant les spécificités de chaque partenaire. Mais, prioritairement, elle doit privilégier l'approche nationale et les meilleures chances de qualité et d'encadrement aux élèves.

La dispersion des énergies et le repli des associations sur leurs propres forces engendraient à terme des dysfonctionnements coûteux.

Ce qui est en jeu, ce sont la reconnaissance de nos formations,

la viabilité de nos professions et l'avenir de nos institutions. Faire converger nos métiers dans les mêmes filières de formation, c'est accrédi-ter leurs parentés et leurs approches similaires, mais c'est aussi légitimer leurs individualités et leurs démarches originales.

Le rôle de la délégation à la formation I+D a été revu et renforcé à cet effet.

Seul organe transversal des associations, la délégation a pour mission d'assumer la politique en matière de formation, en particulier de faire aboutir les filières de formation I+D, d'en assurer la promotion et le contrôle. Elle doit pouvoir travailler en parfaite harmonie avec les comités, dans le souci de défendre les intérêts généraux et de tous. Faire valoir une vision complète de la formation, agir dans le bien commun des associations, faire savoir ce qu'elle fait et ce qu'elle souhaite, disposer de moyens financiers pour mieux réagir, garantir la coordination des diverses commissions qui oeuvrent pour la programmation des cours et leur surveillance, voilà les fondements des tâches de la délégation. A court terme, elle doit pouvoir répondre aux problèmes d'information, notamment par la mise sur pied d'une journée nationale d'information pour les membres collectifs et les employeurs, l'édition d'une brochure commune sur les professions avec l'appui des offices d'orientation professionnelle, et l'organisation de cours et de séminaires de formation continue pour les professionnels en place.

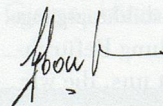
La délégation, une structure essentielle pour la réussite de la formation, doit être forte et représenter les divers partenaires et courants de sensibilités en présence.

A la veille du démarrage des nouvelles filières de formation, attachons-nous à nous rassembler, laissons les écoles développer leurs programmes et les enseignants ainsi les étudiants évaluer la qualité des programmes.

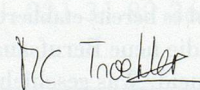
Le bilan sera dressé à l'examen des faits, tout en reconnaissant qu'il comporte dès maintenant des éléments incertains et contestables. Le temps dira si la décision du Conseil fédéral et les craintes des associations étaient justifiées.

Nous prenons acte et date.

<i>Association des Archivistes Suisses</i>	<i>Association des Bibliothèques et Bibliothécaires Suisses</i>	<i>Association de la Documentation Suisse</i>
<i>Le président:</i>	<i>La présidente:</i>	<i>Le président:</i>



Gilbert Coutaz



Marie-Claude Troehler



Stephan Holländer